

SÉCURISTEL

UN MONTAGE EN SÉCURITÉ

LE SÉCURISTEL permet un montage de votre échafaudage conformément à l'Article R. 4323-69 du Décret 2008-244. L'article précise que la formation au montage d'échafaudage est OBLIGATOIRE et que l'employeur doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité lors du montage en prévenant les risques de chute.

